1. INSCRIPTION : Après vérification préalable de la disponibilité d’un hébergement auprès de nos bureaux,

au 03 84 51 10 39, l’inscription au séjour deviendra ferme lorsque l’acompte d’environ 25 % du montant du séjour nous sera parvenu, accompagné de cette fiche de réservation.

1. ADHÉSION : pour tout séjour, les participants doivent cotiser à l’association ANCEF. La carte d’adhésion ANCEF s’élève à 19 € pour une adhésion individuelle adulte
2. DURÉE : (8 jours / 7 Nuits) les séjours s’effectuent du DIMANCHE au DIMANCHE.
3. ARRIVÉE / DÉPART : La prise de possession des chambres s’effectue à partir de 16h le jour de l’arrivée. Le jour du départ, les chambres du Chalet Haute-Joux ou chalet alliance devront être libérées au plus tard à 9h. Le premier repas servi au restaurant du Chalet de la Haute-Joux, sera le dîner du dimanche et le dernier repas sera le déjeuner du dimanche suivant. (Possibilité de commander un panier-repas à emporter pour le repas du midi – A nous commander au plus tard la veille avant 16h)
4. CONDITIONS DE PAIEMENT : Nous vous demanderons un acompte de 25 % à la réservation du séjour. Le solde sera réglé au plus tard 15 jours avant le début du séjour. (Chèques bancaires ou postaux, chèques vacances, virement de compte à compte, paiement par carte bleue à distance…)
5. TAXE MUNICIPALE DE SÉJOUR : 0.66 € pour le Chalet de la Haute-Joux et le Chalet Alliance Elle se calcule par nuitée et par personne de 18 ans et plus.
6. CONDITIONS D’ANNULATION :
* De la part du client : si vous devez annuler votre séjour, il vous sera retenu pour un désistement survenant :
* plus de 30 jours avant le début du séjour : 31 € de frais de dossiers, non-remboursables.
* de 21 à 30 jours avant le début du séjour : l’acompte, soit 25 % du montant du séjour,
* de 8 à 20 jours  avant le début du séjour : 50 % du montant du séjour,
* de 2 à 7 jours avant le début du séjour : 75 % du montant du séjour,
* moins de 2 jours avant le début du séjour : 90 % du montant du séjour.

Ces retenues peuvent être prises en charge par l’assurance annulation.

* De notre part : pour des motifs indépendants de notre volonté, ou en cas de participation trop faible en ce qui concerne les forfaits avec activités (possibilité de modification du stage prévu initialement), les sommes versées vous seront intégralement remboursées sans autre indemnité de notre part.
1. ASSURANCE ANNULATION / INTERRUPTION / RAPATRIEMENT : elle doit impérativement être souscrite au moment de l’inscription : à cocher sur le contrat de séjour. Son coût est de 3 % du montant du séjour. Elle vous remboursera des retenues indiquées au chapitre précédent. Renseignements complets et conditions : Europ Assistance / Generali France.

Si vous ne souscrivez pas à l’assurance annulation du séjour, vous accepterez de conserver à votre charge les retenues prévues au contrat.

1. CAUTIONS : lors de votre installation dans une LOGE, un état des lieux sera effectué par vos soins, avec un feuillet à nous rendre accompagné d’une caution de séjour de 300 € pour les équipements et le mobilier mis à votre disposition, et une autre de 50 € pour le ménage. Le jour de votre départ, un nouvel état des lieux sera établi par notre équipe qui décidera de vous rendre ou non la caution de 50 € (Poubelles vidées, frigo vidé, remise de la loge dans état correct de propreté)
2. TARIFS : pour les séjours « forfait tout compris » le tarif indiqué ne peut donner lieu à aucune déduction pour non consommation ou non utilisation des prestations prévues au programme donné.
3. A NOTER : Aucun remboursement ne sera accordé en cas d’arrivée tardive ou de départ anticipé.